

Repentigny, le 26 juin 2020

MESSAGE IMPORTANT À L'ATTENTION DES PARENTS

Objet : Impact du changement de nom sur les paiements par Internet pour :

- **Les effets scolaires au primaire**
- **Les effets scolaires au secondaire**
- **Les services de garde ou de dîneurs**
- **La taxe scolaire**

Madame,
Monsieur,

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire des Affluents est devenue le Centre de services scolaire des Affluents. Le changement de nom a été initié auprès des différentes institutions financières mais pourrait prendre plusieurs mois pour être en vigueur.

Pour effectuer un paiement par Internet auprès de votre institution financière, vous pouvez effectuer une recherche dans le portail bancaire de celle-ci afin de retrouver le fournisseur. Veuillez faire une recherche avec le mot « *affluents* ».

Tous les comptes apparaîtront à l'écran (effets scolaires, service de garde et taxe scolaire). Chacune des institutions financières a ouvert les comptes en utilisant des abréviations différentes. Le mot « *affluents* » est la clé de recherche. Si le changement a été effectué par votre institution financière, vous retrouverez le Centre de services scolaire des Affluents sinon ce sera l'ancien nom soit la Commission scolaire des Affluents. Quel que soit le nom sélectionné les paiements associés seront transmis au Centre de services scolaire des Affluents.

Veillez noter qu'aucun paiement de facture d'effets scolaire et/ou du service de garde (ou service de dîneurs) ne sera accepté au comptoir de votre institution financière. Seuls les modes de paiement par Internet, carte de débit, chèques ou argent sont autorisés.

Le centre de services scolaire a fait la demande de changement de nom dans toutes les institutions financières, mais ces dernières ne sont pas tenues de nous aviser du moment du changement ni des abréviations utilisées. C'est pour cette raison qu'en date de la présente lettre, aucune procédure n'est disponible.

Généralités

Veillez noter que le délai de traitement d'une transaction par l'institution financière est actuellement d'environ 48 heures ouvrables avant que les sommes ne soient déposées au compte du Centre de services scolaire des Affluents.

Vous devez vous adresser à votre école pour obtenir un état de compte.

Lors de la transaction, si par mégarde l'utilisateur sélectionne un fournisseur autre que **Centre de services scolaire des Affluents ou Commission scolaire des Affluents** et que le paiement est effectué, l'utilisateur devra communiquer avec son institution financière afin de demander à ce que soit récupéré le paiement erroné. Vous devrez par la suite procéder à nouveau à votre paiement. **Il est à noter que des frais pour le traitement d'un tel virement pourraient être appliqués au compte bancaire de l'utilisateur par l'institution financière.**

Sur le portail de votre institution financière, une attention particulière doit être portée au choix du compte à payer, car le paiement de votre compte de taxe scolaire peut également être acquitté par paiement électronique. Il va sans dire que si vous sélectionnez par mégarde le compte relatif à la taxe scolaire, la transaction ne sera pas affectée au paiement de la facture du service de garde (ou service de dîneurs) ou des effets scolaires, mais bien au paiement de la taxe scolaire.

Quel numéro de référence dois-je utiliser?

Les systèmes informatiques étant différents pour la facturation des effets scolaires primaires et secondaires, du service de garde et de la taxe scolaire, **des numéros de références distincts ont été créés afin de pouvoir imputer les paiements au bon dossier.**

Les numéros de références débutent par :

SGxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	pour les factures du service de garde;
ESxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	pour les factures des effets scolaires primaires et secondaires;
00437xxxxxxxxxxxxxxxx	pour les factures de taxe scolaire.

Vous recevrez un état de compte provenant de l'école et/ou du service de garde fréquenté par votre enfant sur lequel figure un **numéro de référence unique** qui a été attribué pour chaque enfant d'une même famille et pour chaque école.

Ces numéros de référence à 20 positions sont situés au-dessus du nom de chacun des parents. Les lettres et chiffres doivent être saisies sur le portail bancaire.

L'objectif du **numéro de référence unique** est de nous assurer que le paiement reçu sera imputé aux effets scolaires et/ou au service de garde (ou service de dîneurs), pour le bon enfant.

Déménagement ou changement d'école

Dans le cas où à la fin de l'année scolaire vous déménagez ou que votre enfant doit fréquenter un autre service de garde ou service de dîneurs, ou une nouvelle école, vous devrez **ANNULER LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DÉJÀ CRÉÉ** sur le portail de votre institution financière et créer une nouvelle saisie en fonction des données du nouveau service de garde (ou service de dîneurs ou de l'école). Il est important de comprendre que chacun des systèmes est indépendant d'un service de garde (ou service de dîneurs) ou d'une école à l'autre.

Votre enfant débutera le secondaire en août 2020

Lors du paiement des effets scolaires, vous devez obligatoirement utiliser le numéro de référence figurant sur l'état de compte de l'école secondaire. Vous devez donc détruire l'ancien numéro déjà créé pour le paiement des effets scolaires de votre ancienne école primaire. Si vous ne modifiez pas le numéro de référence, votre paiement sera imputé à l'école primaire et vous aurez donc toujours un compte à payer à l'école secondaire.

Service de garde – Relevé fiscal



Régi par la Loi de l'impôt sur le revenu, le relevé fiscal pour les frais de garde d'enfants est émis **uniquement au nom du payeur**. C'est donc dire qu'un relevé fiscal sera émis au nom de tout parent dont le numéro de référence unique aura été inscrit lors de la création de la facture sur le portail de l'institution financière. **Aucune demande de transfert de paiement entre les parents ne sera effectuée. Il est de votre responsabilité d'utiliser le bon numéro de référence.**

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

Secteur de la comptabilité
Service des ressources financières
Centre des services scolaire des Affluents